



COMMUNE
d'ARTRES
59269

Nous Christian LERAT, Maire de la Commune d'Artres

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 25 juin 2009 ;

Considérant qu'il convient, compte tenu du danger pour la sécurité des riverains, de fixer la limitation de vitesse dans la rue de la Fontaine à un plafond inférieur à celui prévu par l'article R.413-3 du Code de la Route (50km/h),

ARRETE

- Article 1^{er} :** La vitesse de tous véhicules à moteur circulant sur la rue de la Fontaine est limitée à 25 km/h, et ce sur toute la rue.
- Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune d'Artres.
- Article 3 :** Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.
- Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valenciennes, Monsieur le Maire sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Arrêté.
- Article 6 :** Le présent Arrêté figurera au registre des Arrêtés de la Mairie et amplification sera transmise à :
- Monsieur le Sous-Préfet
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VALENCIENNES



Fait à Artres, le 1^{er} juin 2011
Le Maire, C.LERAT



7 rue de la fabrique - 59269 ARTRES
Téléphone 03 27 27 14 17 - Fax : 03 27 27 29 59
e-mail : mairie.artres@wanadoo.fr